

*Initiatives ministérielles*

Il est un aspect des modifications aux limites des circonscriptions électorales qui a un caractère politique, et c'est le nombre total de sièges. Les Canadiens ont dit très clairement qu'ils ne voient pas la nécessité de créer de nouveaux sièges. À cause de l'état de nos finances nationales, nous ne pouvons pas nous permettre d'augmenter nos dépenses en ajoutant des députés. Même les contraintes physiques de la Chambre semblent indiquer que le moment est venu de fixer un nombre maximal de députés à la Chambre. La seule question que le Parlement puisse examiner en toute légitimité, c'est le plafonnement du nombre de sièges à la Chambre des communes.

Le gouvernement n'a pas manifesté son intention d'examiner un tel plafond; il a simplement dit qu'il voulait revoir le nombre de sièges, mais n'a rien proposé pour arriver aux résultats que nous souhaitons.

Nous sommes passablement résignés à être immobilisés par les tentatives maladroitement du gouvernement libéral d'imposer sa volonté au Parlement, sans véritable débat ni examen impartial des propositions de modification.

J'estime que le gouvernement s'en prend au pilier de la démocratie, c'est-à-dire à la certitude que les Canadiens bénéficieront d'un processus électoral équitable, exempt de tout remaniement arbitraire des circonscriptions ou de tout autre type de manipulation électorale, réel ou apparent. C'est grave!

Comme bien d'autres Canadiens, je suis vivement préoccupé par le fait qu'on veuille suspendre la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales avant même de proposer à la population et à la Chambre une solution de rechange. Cela est particulièrement inquiétant quand on sait qu'Élections Canada a informé le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre que la loi actuelle était appliquée correctement et ne posait pas de problèmes.

Nous venons tout juste de passer deux semaines dans nos circonscriptions. Je tiens à dire que je n'ai pas entendu de protestations au sujet du projet de redécoupage de la part des habitants de la Saskatchewan, que ce soit dans ma circonscription ou dans les circonscriptions voisines.

À vrai dire, ce qui préoccupe les Canadiens, ce sont le déficit et le gaspillage que fait le gouvernement. Ils s'en font pour les fluctuations du dollar, les taux d'intérêt et l'éventualité d'une guerre agro-commerciale avec les États-Unis. Ils redoutent des filets de sécurité sociale défilants et les dommages que leur inflige un gouvernement qui ne peut pas gérer son portefeuille.

Ils craignent le Bloc québécois, un parti dont le dessein est de détruire le pays coûte que coûte. Ils appréhendent le ferme propos du gouvernement qui est prêt à empêcher le Québec de se séparer par tous les moyens, sans égard à l'équité et aux principes en cause.

Le gouvernement libéral cherche peut-être une échappatoire pour faire oublier le plus possible les enjeux de notre économie et de l'unité nationale, l'absence de traitement égal pour tous les Canadiens devant la loi, ainsi que la mollesse dont il fait preuve dans la réforme de notre justice pénale.

Le débat sur les circonscriptions électorales est peut-être à la fois une habile diversion et un sujet de contrariété pour certains

députés libéraux qui pourraient se soucier moins de l'état de notre économie que du fait que leur circonscription englobe la 4<sup>e</sup> rue plutôt que la 10<sup>e</sup>.

La suspension de cette loi peut servir le gouvernement libéral de trois façons. Premièrement, elle pourrait être pour les libéraux l'occasion de trafiquer le système électoral à des fins bassement politiques. Le gouvernement dispose d'une majorité à la Chambre des communes et au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, organisme auquel il entend confier la responsabilité de rédiger le nouveau texte de loi.

• (1020)

Ensuite, le Parti libéral cherche à détourner l'attention de la population sur ses déficiences en refusant que les partis d'opposition, ses propres députés d'arrière-ban et les médias se concentrent sur l'économie et sur les questions importantes aux yeux des Canadiens.

Enfin, il tente d'empêcher la population de participer au processus actuel et de poser un jugement à son égard.

Le projet de loi C-18 comporte des faiblesses; la durée de la suspension en est une. C'est pourquoi nous avons proposé une modification visant à ramener la période de suspension de 24 à 12 mois.

Les limites actuelles des circonscriptions sont basées sur le recensement de 1981. Or, la révision de ces limites risque d'être reportée après les prochaines élections, soit en 1997 ou en 1998, si tout se passe comme nous le prévoyons. Ainsi, il est possible qu'aucune élection ne soit basée sur les statistiques démographiques de 1991 si les élections ultérieures devaient se tenir, disons, en l'an 2003. Elle pourrait alors être basée sur le recensement décennal de 2001. En fait, ce processus risque d'être inconstitutionnel. Quoi qu'il en soit, il va certainement à l'encontre de l'esprit de la loi.

Le projet de loi C-18 comporte un deuxième défaut: il entraînera le gaspillage de cinq millions de dollars, car il sera impossible de récupérer la majeure partie du travail déjà accompli par les commissaires.

Le Parti réformiste aurait-il pu appuyer le projet de loi C-18? C'est possible. Si le gouvernement libéral avait déclaré catégoriquement que le nombre de sièges à la Chambre des communes ne dépasserait pas 295, il aurait peut-être eu raison de suspendre le processus actuel.

Si le gouvernement a vraiment l'intention de réformer le régime parlementaire pour que les régions à faible densité de population puissent être traitées équitablement dans le processus électoral et dans le processus décisionnel, nous avons des idées à lui proposer et nous serions heureux de les communiquer à la Chambre.

Troisièmement, le gouvernement ne nous a pas assurés qu'il n'y aurait pas de favoritisme et de découpage arbitraire des circonscriptions dans le processus qui remplacera celui qui est prévu dans la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et qu'il obtiendrait l'appui des trois partis reconnus à la Chambre avant d'adopter une nouvelle loi. Nous avons discuté de ces questions de bonne foi, mais les résultats tardent à venir.